



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Un cadeau de Noël qui laisse un goût amer...

Sherbrooke, le 21 décembre – À quelques jours de Noël, la ministre Thériault vient de donner un coup de masse aux bas salariés qui attendaient davantage.

Illusion-Emploi réagit à l'annonce de la ministre du Travail, Mme Thériault concernant la hausse du salaire minimum qui sera applicable le 1^{er} mai 2011. Nous sommes très déçus du montant accordé pour la hausse du taux horaire du salaire minimum régulier de 0,15 \$ applicable au 1^{er} mai 2011. Le gouvernement avait fait des pas dans la bonne direction avec les trois hausses consécutives de 0,50 \$ qui avaient permis aux bas salariés de se tenir la tête hors de l'eau et de ne pas caller davantage sans toutefois sortir de la pauvreté.

Nous voulons rappeler l'importance du travail décent qui signifie l'accès à des conditions de travail qui respectent les droits humains pour les travailleurs et les travailleuses. Le travail doit permettre aux personnes qui travaillent à temps plein de se sortir de la pauvreté, et de vivre dignement.

Madame Brunelle rappelle qu'actuellement, le salaire minimum est insuffisant pour sortir de la pauvreté une personne seule qui travaille à temps plein. Le gouvernement du Québec se doit d'augmenter le salaire minimum au niveau du seuil de faible revenu de Statistique Canada, de façon à sortir les travailleuses et les travailleurs de la pauvreté. Notre revendication représentait un taux horaire de 10,69 \$ en mai 2010 (le montant sera supérieur en mai 2011). Nous serons loin du compte avec un taux horaire de 9,65 \$.

Dans le communiqué de presse de la ministre, il est mentionné qu'avec cette nouvelle hausse, une personne habitant Montréal et qui travaille 40 heures par semaine gagnera, après impôts et transferts, *24,8 % de plus que le seuil de faible revenu* selon la mesure du panier de consommation. Ce chiffre nous fait croire que les bas salariés ne sont plus pauvres, mais plus riches de près de 25 % que le seuil de faible revenu.

Le gouvernement utilise de plus en plus la mesure de panier de consommation comme référence. Il faut savoir qu'un coup de baguette magique, le gouvernement fait reculer la pauvreté. Cela n'est guère anodin.

La mesure du panier de consommation est fixée à un revenu annuel de près de 14 000,00 \$ pour une personne seule. Hors, le seuil de référence que nous utilisons, et qui est plus réaliste, est le seuil de faible revenu de Statistique Canada. Dans ce cas, le seuil de faible revenu est établi à un revenu annuel de plus de 22, 000,00 \$. On peut constater que l'écart est considérable entre les deux références et que cela permet d'abaisser les statistiques de pauvreté. Pour un gouvernement qui a adopté une loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale cela sert bien ses intérêts d'utiliser cette mesure (mesure du panier de consommation)

Combiné à la hausse des tarifs qui prendra effet sous peu, le gouvernement Charest nous fait encore une fois revenir en arrière....

-30-

Pour informations:

Manon Brunelle, Coordonnatrice

Illusion-Emploi

Tél. : 819-569-9993, Cell. : 891-993-1870

